



OPÉRATION DES OUVERTURES EXCEPTIONNELLES 2025 RÈGLEMENT DES JEUX SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX “25 CHÈQUES-CADEAUX DE 20€ OFFERTS AUX GAGNANTS”

Article 1 :

Le GIE Grand Maine – Rue du Grand Launay 49 000 ANGERS organise, à partir du 8 mai 2025 et 2 semaines minimum avant chaque date d'ouverture exceptionnelle du centre (8 mai, 29 mai, 1er novembre, 11 novembre) un jeu concours sans obligation d'achat et donnant lieu à un tirage au sort de 25 gagnants par jeu lancé à partir de publications Facebook et/ ou Instagram.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE Grand Maine et des boutiques du centre commercial Grand Maine, la Direction de chaque centre commercial, ainsi que des membres de leur famille). Chaque participant s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers, les dispositions du présent règlement.

Article 2 :

Le présent règlement sera consultable sur le site internet du centre commercial GRAND MAINE : www.grandmaine.com

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération des Ouvertures Exceptionnelles 2025, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

Article 3 :

Pour participer au jeu concours sur Facebook, il faut être connecté à Facebook et répondre à la question posée en commentaire du post jeu. La réponse à apporter est d'indiquer où le chèque-cadeau se trouve sur la photo.

Un tirage au sort s'effectuera parmi l'ensemble des participants ayant apporté la bonne réponse et 15 gagnants seront contactés par message privés Facebook. Lot à remporter : un chèque-cadeau d'une valeur de 20€ par gagnant, soit 15 chèques-cadeaux de 20€. Les chèques-cadeaux devront être dépensés impérativement les jours d'ouverture exceptionnelle (cf article 1) dans les boutiques du centre Grand Maine (hors Carrefour, Normal et Action), cette condition est inscrite sur le post de chaque jeu concours.

Pour participer au jeu concours sur Instagram, il faut être connecté à Instagram, aimer et commenter le post et suivre le compte de Grand Maine (@grandmaineangers). Un tirage au sort s'effectuera parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation et 10 gagnants seront contactés par message privés Instagram. Lot à remporter : un chèque-cadeau d'une valeur de 20€ par gagnant, soit 10 chèques-cadeaux de 20€. Les chèques-cadeaux devront être dépensés impérativement les jours d'ouverture exceptionnelle (cf article 1) dans les boutiques du centre Grand Maine (hors Carrefour, Normal et Action), cette condition est inscrite sur le post de chaque jeu concours.

Article 4 :

Les chèques-cadeaux sont attribués nominativement et ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers. Les gagnants, une fois prévenus, devront transmettre leur identité et leur coordonnées afin d'organiser la remise des chèques-cadeaux à venir chercher au PC sécurité du centre Grand Maine le jour d'ouverture exceptionnelle.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation. Les chèques-cadeaux devront être dépensés impérativement les jours d'ouverture exceptionnelle (cf article 1) dans les boutiques du centre Grand Maine (hors Carrefour, Normal et Action), cette condition est inscrite sur le post de chaque jeu concours.

Article 5 :

Pour assurer le respect du présent règlement, le GIE Grand Maine se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et l'âge des participants, leur lieu de résidence ou leur appartenance aux réseaux sociaux Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte peut entraîner l'élimination de la participation. La participation à ces jeux concours implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

Article 6 :

Le GIE Grand Maine se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial et le sur le site internet (grandmaine.com). Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit. GIE Grand Maine ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

GIE Grand Maine ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leurs réponses sur Internet du fait de tout défaut technique ou de tout problème notamment et non limitativement lié à/aux :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;
- toute intervention malveillante ;
- liaisons téléphoniques ;
- matériels ou logiciels ;
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.